

# L'ATELIER INFORMATIQUE

Vous propose l'avance immédiate

## SERVICE À LA PERSONNE

DEUX CONDITIONS POUR  
BÉNÉFICIER DE L'AVANCE  
IMMÉDIATE !

### SERVICE À DOMICILE

Faites appel à l'un de nos  
techniciens informatiques  
pour qu'il intervienne  
directement chez vous

## CONTRAT DE MAINTENANCE

Faites-nous confiance et  
optez pour le contrat de  
maintenant !  
Bénéficiez d'un dépannage  
rapide et faites des  
économies.

SERVICE ENTièrement  
GRATUIT ET  
NON-OBLIGATOIRE

MON CRÉDIT D'IMPÔT  
POUR LES SERVICES  
À LA PERSONNE

C'est une  
~~fois par an~~  
immédiate!

Non cumulable avec les autres crédits d'impôt.  
Voir votre contrat de maintenance à votre côté. Urssaf



- 1 Nous nous chargeons de votre inscription au service. Vous recevrez un mail afin d'activer votre compte en ligne sur [www.particulier.urssaf.fr](http://www.particulier.urssaf.fr)
- 2 Lorsque nous émettons une demande de paiement pour les prestations réalisées, l'URSSAF vous envoie une notification par mail ou par SMS pour vous informer qu'une demande de paiement vous a été adressée. L'avance immédiate de crédit d'impôt est automatiquement déduite.
- 3 48H pour vérifier et la valider en ligne. Au delà de ce délai, la demande est automatiquement validée. J+2 après la validation, l'URSSAF prélève le montant de la demande de paiement.
- 4 L'URSSAF nous verse la totalité de la prestation. Votre déclaration de revenus est préremplie, vous n'aurez qu'à vérifier l'exactitude des informations

RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE D'INFORMATION CONCERNANT LES PLAFONDS DE CRÉDIT D'IMPÔT :  
[HTTPS://WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/PARTICULIER/EMPLOI-DOMICILE](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile)